

Le 19 Aout 1952, les chasseurs de Tilly
Saint Benoist, Pierre Giry Louis Lalogue, Marius
Gouffon, Raymond Picard, Ernestine Lalogue
Fragde Picard, Lucien Chatelain; Jean Charles,
Jean Fortier et Gene Malaise se sont
reunies à la Mairie à 5^h de l'après midi.
Pour essayer de reconduire l'ancienne
chasse communalité see 1929. et
qui avait cessé son fonctionnement
du fait de la guerre.

Un nouveau règlement intérieur a été
elaboré en la haute de ce fait de la vie
et les erreurs qui s'étaient glissés lors
de la constitution de la société.

Un bureau a été formé.

Président Louis Lalogue.

Vice Président Ernestine Lalogue,

Secrétaire trésorier Gene Malaise.

Raymond Picard. m'a remis la somme
de 2940^{fr} reliquat de l'exercice 1951-52,
où un essai de société de chasse avait été
fait.

Règlement intérieur

1. Chaque chasseur résident dans la commune paie chaque année une cotisation de 100^{fr} ainsi que les propriétaires résidant hors de la commune.
2. Les ascendants ou descendants du propriétaire qui a abandonné son terrain à la commune et n'ayant pas de son droit de chasse pourront se servir de la carte des propriétaires en spécifiant leur nom et le jour de chasse au verso de la dite carte.
3. Les propriétaires ayant abandonné leur terres à la commune auront droit d'inviter.

moins de 2 hectares	1 personne.
de 2 à 10 hectares	2
au dessus de 10 ^{ha}	1 invite en plus par 10 ^{ha}

et ce par jour de chasse.
Prix des cartes d'invités ... 200^{fr} la 1^{re} semaine
150^{fr} les autres.
4. Les chasseurs étrangers à la commune ou aux communes limitrophes paieront 1000^{fr} par jour la 1^{re} semaine
250^{fr} les autres.

Actes totales: 5000^{fr}.

La 1^{re} semaine chasse le dimanche lundi et mardi après dimanche, jeudi et jours fériés
Les chasseurs portant la carte de la Société de chasse de Crotes pourront chasser à Beillay St-Benoist et vice versa.